COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 20 octobre 2026

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Dany Stéphane ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie

Excusés : Mr. Bochet Michel

SECTEUR CHAMPIONNAT

RAPPEL :

Toutes les demandes de report de matchs doivent être faites 8 jours avant la rencontre sinon les demandes seront refusées.

U17 D2 :
Poule B :

Le club FCEA déclare forfait général. Les points acquit sont retirés.

U19 :

RAPPEL :

Changement d'horaire à partir du 25/10 :

Le samedi après-midi, sur les terrains équipés d'un éclairage, les rencontres se joueront à **15h30**.

Sur les terrains non équipés d'un éclairage, les rencontres se joueront à **15h**.

Pour les clubs qui veulent jouer à **16h**, éclairage homologué obligatoire (et faire une demande 8 jours minimum avant la rencontre).

- Match n°79474696 : CAMARET – VENTOUX SUD se jouera, le 11/11.

SECTEUR COUPES